

13.06.2021 - 17:38 Uhr

Loi sur le CO2: initier immédiatement des mesures alternatives

Aarau (ots) -

L'AES s'est engagée en faveur d'un oui à la Loi révisée sur le CO2 et déplore le résultat de la votation d'aujourd'hui: "Ce non n'arrêtera pas le changement climatique: il faut trouver des solutions susceptibles de recueillir l'adhésion de la majorité pour un avenir décarbonisé, même si, de toute évidence, la majorité de la population n'était pas d'accord avec les mesures proposées", déclare Michael Frank, Directeur de l'AES.

La Suisse doit agir

Suite au non à la Loi révisée sur le CO2, l'AES considère qu'il faut agir sur trois dimensions différentes. Premièrement, il faut empêcher qu'un vide se crée suite à l'expiration de certaines mesures et poursuivre sur la voie des objectifs existants pour réduire les émissions de CO2. Deuxièmement, le Conseil fédéral doit présenter rapidement l'Initiative pour les glaciers et un contre-projet pour la mise en oeuvre de l'objectif zéro émission nette. Troisièmement, il faut poser maintenant les jalons permettant de se diriger vers un système incitatif global et efficace.

Le secteur de l'électricité peut apporter une grande contribution à la décarbonisation. En effet, le courant électrique jouera un rôle central dans la réalisation des objectifs climatiques: l'électrification, davantage d'énergies renouvelables indigènes, le couplage des secteurs, l'efficacité, ainsi que la flexibilité et le stockage sont les éléments clés. C'est pourquoi il faut poser maintenant les conditions-cadre politiques appropriées et écarter enfin les obstacles afin de faire avancer le développement des énergies renouvelables, de même que la transformation et l'extension du réseau électrique nécessaires à ce développement, nettement plus vite que jusqu'à présent.

Contact:

Valérie Bourdin, Porte-parole Suisse romande
Tél. +41 21 310 30 23 ou +41 79 428 74 59,
valerie.bourdin@electricite.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003757/100872521> abgerufen werden.